

laquelle doivent se vendre les immeubles.

Je saisis cette occasion pour dire que la loi générale que le gouvernement présentera à la prochaine session maintiendra la période de cinq années.

Hon. M. CARTWRIGHT—C'est après avoir beaucoup hésité que le comité a laissé à ces compagnies le pouvoir d'emprunter sur la garantie de dépôts ou d'une émission de bons, et je profite de cette occasion pour déclarer que le gouvernement, dans toute législation prochaine, ne se tient pas comme engagé à adhérer à cette double faculté de faire des emprunts. C'est une question qui exige un soigneux examen ; mais dès à présent il me paraît que cette cumulation de pouvoirs offre de grands dangers.

M. PLUMB—Je compte que toutes ces compagnies finiront par être soumises aux dispositions d'une loi générale, et alors le comité verra à ce que tous les bills de cette nature soient conformes à cette loi.

Hon. M. MACKENZIE—Comme le gouvernement ne s'oppose à aucun de ces projets de loi, il me semble qu'il serait mieux de les adopter définitivement.

Ils sont en conséquence lus la troisième fois et passés.

PUBLICATION OFFICIELLE DES DÉBATS.

Hon. M. CAUCHON—Je propose l'adoption du rapport du comité chargé de la direction des débats.

Hon. M. HOLTON—Je ne crois pas qu'il a été donné avis de cette proposition, et comme les Chambres vont être prorogées, je prends la peu enviable responsabilité de m'opposer à toute proposition dont il n'a pas été donné avis, et surtout à l'égard de cette importante affaire.

Hon. M. MITCHELL—Je ne puis croire que l'honorable préopinant ne soit pas de l'avis de l'administration en cette matière.

Hon. M. HOLTON—Ce n'est pas une mesure du gouvernement.

Hon. M. CAUCHON—Si le rapport est rejeté, nous n'aurons pas de *Hansard* l'année prochaine.

Hon. M. HOLTON—C'est justement ce que je voudrais.

Hon. M. CAUCHON—Prenez, alors, la responsabilité de cet empêchement.

Hon. M. HOLTON—Je la prends.

Hon. M. CAUCHON—Ma proposition devient impossible du moment que l'on s'y oppose.

M. L'ORATEUR—La proposition est hors d'ordre.

Hon. M. MITCHELL—Par esprit de justice, j'espère que mon honorable ami renoncera à son objection.

Hon. M. HOLTON—A cet égard, mon opinion est inébranlable ; rien ne m'y ferait renoncer, car je crois qu'une grande majorité de la Chambre est adverse à la continuation de la publication des débats.

Pour faire cette proposition, on a attendu que la plupart des députés fussent partis. Je sais que souvent l'on attend les derniers jours de la session pour faire adopter quelque projet important, et si je suis resté jusqu'à ce jour, c'est parce que je pensais qu'il en serait encore ainsi.

Je prends la responsabilité—chose que souvent j'ai faite lorsque je faisais partie de l'opposition—d'insister à ce que l'on se soumette aux règles au sujet d'affaires suffisamment importantes pour justifier cette exigence.

Hon. M. MITCHELL—Il me fait peine de voir que l'on veuille étrangler au berceau cet enfant du comité des impressions.

Quant à moi, j'ignore si le rapport en question recommande que l'on abandonne la publication des *Débats*.

Il se peut que le compte-rendu n'ait pas été aussi complet qu'on pouvait le désirer, mais je me fais un devoir de dire que la direction de cette entreprise a fait de son mieux pour qu'il fût aussi fidèle que possible.

Hon. M. HOLTON—Ce que l'honorable préopinant vient de dire est parfaitement vrai. Ce travail a été très-bien fait. Je ne trouve nullement à redire sous ce rapport.

Hon. M. MITCHELL—Si l'on a trouvé des déficiences dans cette publication, ce ne peut être que dans des détails, et la raison nous dit que l'expérience ne tardera pas à les faire disparaître.

Selon l'honorable député de Château-guay, nous ne devrions pas, vu l'absence d'un grand nombre de représentants, nous occuper d'une affaire de cette importance, mais le Parlement n'a-t-il